



Officiel.

Du changement

Force est de constater que le polo vélo est une discipline très confidentielle. La commission nationale de la discipline a donc décidé d'empêcher le tableau par les cornes pour que cela change. Lors de sa dernière réunion, en présence de Jean Pitallier, elle a décidé d'introduire des changements notables dans la réglementation actuelle, tout en définissant un véritable plan d'action susceptible de favoriser le développement de la discipline en France.

Parmi les mesures réglementaires, figure en première lieu une mesure de sécurité. En effet, le polo-vélo est l'une des très rares disciplines cyclistes où le port du casque n'est pas obligatoire. Depuis l'adoption du casque par le peloton des professionnels sur route, il était devenu de plus en plus paradoxal, dans un sport se jouant avec un maillet en bois de 50 à 100 cm de long sur un terrain de football à des vitesses dépassant parfois les 40 km/h, qu'un seul cycliste ne porte de casque.

Ceci d'autant plus que, si le casque n'est pas obligatoire au niveau international, de nombreuses équipes (Canada, Etats-Unis, Allemagne, Irlande...) en portent systématiquement lors de leurs matches. Ce constat fait, le port du casque sera obligatoire en match à partir du 1er janvier 2007, ceci afin de protéger les joueurs français contre un mauvais mouvement de maillet ou une chute, tout en leur laissant la temps de s'équiper.

La deuxième mesure importante concerne le vélo. En France, jusqu'à aujourd'hui, les vélos de polo-vélo devaient obligatoirement être munis d'un pi-

gnon fixe et être équipés de freins. Cette réglementation handicapait les équipes actuelles dans le renouvellement de leur matériel... et il était presque impossible qu'une nouvelle équipe puisse se permettre d'investir environ 2500 euros dans huit vélos aussi spécifiques.

Comme de nombreuses équipes étrangères jouent au niveau international avec des VTT et qu'elles jouent bien, les membres de la commission nationale ont décidé d'adapter la réglementation française. Désormais, l'utilisation de la roue libre et des freins est autorisée dans toutes les compétitions.

Promotion

En ce qui concerne la promotion de la discipline, la commission prévoit des actions de communication et le développement de nouvelles structures pour accueillir de nouveaux pratiquants. Ce travail a été confié à Alain Derly. Par ailleurs, Jean-Michel Languille est chargé d'étudier la manière d'intégrer un chapitre consacré au polo-vélo dans la curricula des RF1 et RF2. Il réfléchira également à des actions pour introduire le polo-vélo comme élément de découverte dans les écoles de vélo.

De son côté, Marcel Filatreau est chargé de définir un cahier des charges des terrains à hyméloquer et de l'homologation des terrains utilisés. Le pari est fait, qu'avec ces modifications et tous ces projets, le polo-vélo continuera à se développer en France avec de nouvelles équipes et de nouveaux joueurs dans les 3 à 5 ans à venir.